

Terre-Neuve ou de toute autre région en dehors du Canada central.

La clef du problème du chômage, comme de nombreux autres problèmes, se trouve dans la réforme constitutionnelle. Je ne parlerai pas ce soir de la réforme constitutionnelle, mais il est aussi nécessaire de réformer le Règlement de la Chambre des communes, ce qui ne nécessite pas obligatoirement de réviser nos lois organiques. Nous ne sommes pas un État centralisé et il est ridicule, au début de notre deuxième siècle d'existence, de prétendre qu'un mécanisme de gouvernement qui est assez bon pour la Grande-Bretagne, qui est un État centralisé, soit assez bon pour nous. Ce système ne nous convient pas. Il nous faut procéder à une réforme constitutionnelle. Quoi qu'il en soit, on a vu se développer dans notre pays, ces dernières années, un courant nouveau, favorable à un fédéralisme authentique ainsi qu'une conscience sociale nouvelle vis-à-vis des personnes sans emploi et des personnes inemployables, comme l'a signalé cet après-midi le ministre du Travail. Le gouvernement actuel a montré de façon très encourageante qu'il se préoccupait de ce problème dans les deux directions et il est possible qu'un jour le Canada fournisse des possibilités égales à tous ses citoyens, quel que soit l'endroit où ils vivent ou les circonstances dans lesquelles ils sont nés. Voilà l'objectif vers lequel nous devons toujours travailler.

Mais j'aimerais illustrer ce dont je parle. A la page 1 du *Globe and Mail* de vendredi dernier j'ai trouvé deux articles importants sur la pollution. Selon le premier article, les Grands lacs inférieurs et certaines parties du Saint-Laurent représentent déjà de graves dangers pour notre santé à cause de la pollution humaine et industrielle. En 1968, la part des frais encourus par le Canada pour la décontamination aurait atteint environ 211 millions de dollars. Le deuxième article déclare que l'urbanisation et l'industrialisation rapides accéléreront la tendance actuelle. Dans 30 ans, plus de la moitié de la population canadienne sera concentrée dans la vallée du Saint-Laurent et dans la vallée du Fraser inférieur. Elle pourrait donc présenter de graves problèmes de pollution dans ces belles régions du Canada. Et pourtant, est-ce inévitable? En tant que députés, nous pouvons intervenir si nous le désirons vraiment.

Pendant le congé de Noël, j'ai lu le livre de Pierre Berton «The National Dream». C'est un livre très intéressant dont j'aimerais paraphraser une des pensées. Avant la Confédération, le Canada était un pays dont la population était prisonnière des basses terres du Saint-Laurent. Maintenant, cent ans plus tard, n'est-il pas stupide de rester sans réaction quand le Canadien moyen, inutilement et par manque de réflexion, se réemprisonne lui-même dans cette même vallée du Saint-Laurent qu'il pollue irrévocablement?

Je prétends que le dernier budget du ministre des Finances (M. Benson) apportera sa petite contribution personnelle à la pollution de cette prison que l'on reconstruit dans la vallée du Saint-Laurent. Nous devons tous nous opposer à ce processus et à sa prolongation. Ce budget tend également à ajouter une autre forme de pollution qui est celle des esprits, c'est-à-dire le mécontentement régional que quiconque s'intéresse au Canada doit également réprouver.

Qu'il me soit permis de vous dire, honorables députés, pourquoi je le pense. Dans le discours du budget du ministre, j'ai relevé pas moins de six remarques et déclarations montrant que lui-même et le gouvernement se préoccupent du principe de l'égalité des chances pour les habitants des diverses régions du Canada. Cependant, dans les mesures précises que propose le ministre des Finances, je constate que seulement le tiers semblent avoir une portée directe sur la réduction de l'écart économique entre les diverses régions. Toutefois, c'est dans les différences entre les possibilités économiques qu'offrent les diverses régions qu'on trouve la racine du grave chômage actuel.

Pardonnez-moi, monsieur l'Orateur, d'appuyer ma déclaration par un exemple qui n'a que trop la saveur du Manitoba. Vers la fin de 1969, il devenait clair que les conséquences de la politique anti-inflationniste du gouvernement se feraient sentir surtout en Ontario, en Colombie-Britannique et dans les Prairies. Des problèmes existaient à d'autres endroits, mais ils avaient un caractère permanent ou chronique. C'était ceux qui semblaient des anomalies. La demande a certainement été excessive en Ontario et en Colombie-Britannique, et le gouvernement avait raison de tenter d'y calmer les choses. Les conditions défavorables sévissant dans les Prairies et non attribuables à cette politique pourraient être rattachées à la surabondance du blé dans le monde. Les Prairies vendent encore du blé, mais si on considère les derniers chiffres du chômage, on constate que les Prairies, l'Ontario et la Colombie-Britannique, dans cet ordre, sont les provinces où le pourcentage du chômage a le plus augmenté, au mois de décembre dernier, en comparaison du reste du pays.

Les Prairies essaient de restreindre leur dépendance relative de l'agriculture. De son côté, ma propre province a grandement progressé dans cette voie. Les chiffres de 1968 révèlent qu'alors que l'agriculture ne représente que 480 millions de dollars en matière de production, la fabrication correspond à 1,052 millions et l'industrie minière, à près de 200 millions. C'est une tendance saine, que nous nous efforçons tous de suivre et que nous espérons accélérer, mais nos marchés pour les produits manufacturés sont les suivants: Environ 37.8 p. 100 des marchés du Manitoba sont situés dans d'autres provinces canadiennes, l'Ontario et le Québec étant les clients les plus importants puisqu'ils en représentent environ 20 p. 100. Par contre, nos marchés étrangers ne constituent que 5.5 p. 100 de notre production fabriquée. En somme, nous dépendons dans une grande mesure des divers marchés que le gouvernement fédéral tente de modérer. Par ailleurs, nos fabricants, contrairement à ceux d'autres endroits jouissent de façon restreinte des avantages qui découlent de notre commerce florissant d'exportation.

• (8.30 p.m.)

Toutefois, lorsqu'on examine les chiffres correspondants pour l'Ontario et le Québec, on constate que les fabricants comptent sur les ventes dans les autres provinces à raison de 13.2 p. 100 en comparaison de notre proportion de 37.5 p. 100, ce qui est un chiffre beaucoup plus bas que leur consommation intérieure ou leurs exportations à l'étranger qui représentent en tout 86.6 p. 100 de la production. Nous consommons ou exportons une proportion de 62 p. 100 seulement. C'est ainsi que le